



Règlement intérieur

1. Inscription au club :

Pour pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance du règlement intérieur remis lors de la première inscription et à chacune de ses évolutions.
- Acquitter le montant de la cotisation lors de la signature de la licence.
- Passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale

2. Subventions

- Les clubs fondateurs doivent verser la somme de 1500euros par club avant le 31 octobre au plus tard. Il s'agit d'un versement unique sans conditions.
- Les clubs fondateurs prennent en charge les licences à hauteur de 1500 euros chacun.
- Si le total des sommes versées pour les licences enregistrées dépasse 1500 euros c'est le GFC qui prendra en charge la différence.
- Si la somme des licences enregistrées n'atteint pas 1500euros le club s'engage à verser la différence en numéraire au GFC.
- Les clubs fondateurs s'engagent à verser la somme correspondante aux licences des 2 éducateurs nécessaires pour chaque équipe et toutes catégories confondues.
- Le GFC ayant pour mission première d'être l'école de football des trois clubs

fondateurs un point sera donc fait à la fin de l'année sportive pour évoquer l'actif et le passif du GFC. Charge aux clubs fondateurs, de palier au déficit éventuel du GFC, après vérification que les dépenses du GFC ait été justifiées.

3. Rôle, droit et devoir de chaque membre du GFC :

L'Organigramme du GFC est défini en début de saison et sera remis à chaque début de saison.

4. Éducateurs

- Les éducateurs ont pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.
- L'éducateur doit appliquer et respecter les règles définies par Le District de Football de l'Aude, la charte du football et le règlement intérieur.
- Choisis par le Bureau exécutif pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, ils ont toute autorité en matière de choix technique, tactique ainsi que la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent.
- Les éducateurs doivent participer aux réunions mensuelles d'éducateurs proposées par le Coordinateur technique et le bureau. Les objectifs et priorités sont définis par le bureau et sont transmises aux éducateurs pour application.
- Les éducateurs diplômés par le District de Football doivent transmettre leurs acquis aux autres entraîneurs bénévoles pour maintenir un bon niveau de compétence. À terme, tous les éducateurs seront formés et qualifiés.
- L'éducateur ayant reçu une formation du District payée par le club se doit d'exercer dans le club pendant deux saisons complètes suivant la formation, sinon il devra rembourser au club les frais de cette formation

5. Joueurs (ses)

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football, dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Il est tenue de:

- Se tenir au courant des convocations (c'est au joueur de téléphoner à l'entraîneur et non l'inverse).

- De respecter les horaires
- De prévenir l'entraîneur au moins 48 h à l'avance en cas d'absence ou d'empêchement (sauf cas particulier)
- D'accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants
- De respecter les arbitres, les adversaires, ses coéquipiers ainsi que les dirigeants
- De participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités.)
- De respecter le matériel et les locaux des clubs du groupement et des clubs qui nous reçoivent.
- Ne pourra prendre part à aucune compétition si sa cotisation n'est pas versée.

6. Parents

En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Les parents doivent :

- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matchs. Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité du GFC n'est pas engagée.
- En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.
- Avant de quitter leur enfant, s'assurer que l'encadrement est présent.
- En début de saison, renseigner les documents du GFC et plus particulièrement la fiche de renseignement médical Le GFC n'organise pas les transports d'enfants pour les matchs à l'extérieur, suivre les indications de l'éducateur
- Pour les matchs à l'extérieur, accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de voitures pour le transport des joueurs avant le départ.
- Pour les déplacements, fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures {les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs}
- Exiger de l'enfant le respect des conducteurs et des accompagnateurs. e En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant 48 h à l'avance.
- Proposer à l'éducateur le lavage des maillots à tour de rôle avec d'autres parents.
- Sauf avis écrit, les parents autorisent le club à publier les photos des équipes et à citer le nom des enfants.
- En match et à l'entraînement, en présence de l'entraîneur les parents n'ont pas à intervenir dans le management de l'équipe.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements. Il est impératif de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs.

7. Dirigeant (e)s

- Le dirigeant est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.
- Le dirigeant doit être licencié et accepte la définition de son rôle.
- Le dirigeant est responsable des suivis administratifs, il assure la logistique de l'équipe et contribue au bon fonctionnement du club en participant aux manifestations diverses organisées par le club. Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe. Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

8. Responsable et accompagnateur (trice) d'équipe

Le responsable et l'accompagnateur d'équipes doivent s'informer du calendrier des matchs, convoquer joueurs et parents, préparer les licences à emporter, fixer le lieu et l'heure des rendez-vous aux joueurs et aux parents, entretenir un bon esprit. Ils doivent aussi établir la feuille de match et éventuellement des rapports, connaître les règlements et si possible avoir des notions de premiers secours. Ils s'assurent du maintien en état et en propreté des locaux utilisés.

9. Entraînements et matchs :

GFC donne la priorité pour les entraînements et les matchs aux stades des villages suivants : Ventenac, Moussoulens, Pezens, Montolieu et Saissac

Le football étant un sport collectif, il apparaît tout à fait normal que chaque joueur participe, dans la mesure du possible, aux différents entraînements et tournois proposés tout au long de l'année par les entraîneurs du club.

En match, seul l'entraîneur, le capitaine et le gardien peuvent parler. Les dirigeants peuvent se faire l'écho de l'entraîneur. Les dirigeants, remplaçants et parents peuvent et doivent toutefois encourager les joueurs, mais sans commentaires ni avis technique qui pourraient

perturber les joueurs sur le terrain. Éviter les joutes verbales avec dirigeants et parents de l'équipe adverse.

10. Matériels :

La qualité de la formation sportive est en partie liée à la qualité des infrastructures, du matériel et des équipements mis à disposition. Les dégradations volontaires, les gaspillages et les insouciances répétées pourront être sanctionnés. Sont concernées toutes personnes se trouvant dans l'enceinte du club.

Tout achat de matériel devra faire l'objet d'une autorisation préalable du bureau.

11. La vie du club :

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer encore l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membre (dirigeants, joueurs et parents) de participer au maximum aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive, de prendre régulièrement connaissance des infos, et d'assister aux assemblées générales

Le GFC fabriquera et vendra son propre calendrier. Tous les bénéfices seront encaissés par le GFC

Il est demandé de respecter l'organigramme du club et de transmettre son message ou réclamation jusqu'à l'obtention d'une réponse en respectant les voies hiérarchiques suivantes :

Pour les points sportifs :

- A l'éducateur de l'équipe concernée verbalement, si non réponse satisfaisante >
- A l'éducateur de l'équipe concernée avec copie au responsable de catégorie, si non réponse satisfaisante
- Au bureau par écrit.

Pour les membres du bureau :

- Verbalement aux personnes concernées, si non réponse satisfaisante => b) Par écrit aux personnes concernées avec copie au président.

Sanctions contre un joueur :

- L'éducateur est le premier responsable de l'application du règlement dans son groupe. Tout licencié est responsable moral et financier des sanctions (frais administratifs et amendes) encourues en match pour des cartons rouges suite à des fautes telles que : discussion avec l'arbitre, insultes, mauvais gestes, coups et autres. La commission de discipline statuera au cas par cas des mesures à prendre à la demande de l'éducateur ou du dirigeant.

Chronologie des prises de sanctions :

- L'éducateur peut exclure un joueur d'une séance d'entraînement ou d'un match après avertissement verbal. Il en informe verbalement le responsable des jeunes et un parent du joueur (pour les moins de 18 ans). Le fait doit être mentionné et enregistré à la réunion d'éducateurs mensuelle.
- Si récidive, l'éducateur convoque le joueur et le responsable des jeunes sous une semaine. L'éducateur et le responsable de la catégorie peuvent décider ensemble d'une sanction allant jusqu'à 2 semaines d'exclusion. Le responsable de la catégorie informe par écrit le joueur et les parents (pour les moins de 18 ans). Le fait doit être mentionné et enregistré à la réunion d'éducateurs mensuelle.
- Si persistance, le responsable de la catégorie convoque la commission de discipline qui statuera et informera par écrit le joueur, le bureau et les parents (pour les moins de 18ans) des mesures prises, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.
- Contre un éducateur ou un dirigeant 1) En cas de non-respect des règles ou d'une mauvaise application, les dirigeants(es) ou autres éducateurs peuvent lui faire une remarque dans un entretien en tête à tête.
- Si récidive, un rapport verbal est fait au président.

12- Démissions

Les démissions sont approuvées par le bureau qui les porte à la connaissance de l'ensemble du club.

Pour les membres du Bureau :

Lettre manuscrite et signée

- Présentation et explications en réunion de Bureau.

Pour les autres licenciés :

- Lettre manuscrite et signée ou non renouvellement de la licence avant le 30 septembre

- Si persistance ou réponse insatisfaisante un rapport écrit est fait au bureau qui statuera.

En cas de non-respect dans l'application du règlement, le bureau peut convoquer le contrevenant et décider de la suite à donner.

13- Responsabilités envers les différentes instances :

Chaque saison le comité désigne des dirigeants pour assurer la liaison du club avec le district et la ligue ainsi sont nommés :

- Un responsable des jeunes
- Un responsable des relations extérieures
- Tout autre responsable pour un sujet divers

Ces responsables assurent, dans leur domaine, le lien entre le club et le district ou la ligue pour ce qui concerne consignes, informations, calendriers, manifestations, formations, sanctions, etc.

14- Règles particulières pour les dernières catégories de jeunes

A partir de la saison 2020/2021 à titre indicatif les limites seront les suivantes :

- **U11** : 13 joueurs minimum par équipe
- **U13** : 14 joueurs minimum par équipe
- **U15** : 15 joueurs minimum par équipe
- **U17** : 17 joueurs minimum par équipe

Ces limites sont proposées à titre indicatif afin d'assurer l'avenir du GFC sur les catégories supérieures

Une fois le nombre de joueurs atteint, l'éducateur sera le seul à décider du recrutement ou non d'un nouveau licencié.

Le GFC prend le postulat que les équipes se font par année de naissance. L'équipe 1 pour les deuxièmes années et l'équipe 2 pour les premières années.

Cependant, le GFC autorise les éducateurs à mixer les équipes différentes s'ils sont d'accord entre eux.

15- Mutation :

Le Bureau du GFC interdit toute mutation d'un joueur d'un club à l'autre du groupement. Afin de satisfaire ponctuellement aux exigences du District de l'Aude ou de la Ligue Occitanie, le conseil se donne le droit de statuer sur des exceptions.

- Règles particulières pour les dernières catégories de jeunes (avant séniors) :

Afin de préparer l'entrée dans le monde sénior, une réunion sera organisée entre les éducateurs des sections U17, U18 et U19 et les dirigeants des équipes séniors des clubs du groupement. Dans le but de faciliter l'intégration des jeunes joueurs dans le monde sénior, un changement de club peut intervenir entre les clubs du groupement avec l'accord du joueur et de ses parents.

Le Bureau du GFC confirme que la priorité d'affectation des joueurs reste les équipes de jeunes (U17, U18 et U19).

En aucun cas, les clubs membre du groupement peuvent utiliser des joueurs pour compléter ou renforcer leurs équipes séniors sans l'accord des éducateurs de ces catégories.

16- Utilisation des installations :

Le Bureau du GFC confirme que chaque club membre du groupement recevra tout au long des saisons des matchs d'au moins une catégorie de jeunes.

Règlement établi et validé par le bureau du GC

Soumis à actualisation à chaque début de saison

Remis à tous les jeunes licenciés, relu avec eux, pour transmission aux familles

Remis aux bénévoles et dirigeants

Remis à chacun des Clubs constituant le groupement

Affiché sur la page de site gfcfoot.com (Info Pratique)